



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 434-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT,

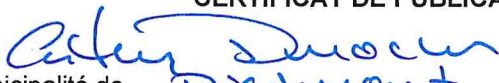
QUE le règlement n° 434-2021 visant à modifier notre schéma d'aménagement dans le but de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Piedmont, tel qu'adopté le 8 février 2022, est entré en vigueur le 25 avril 2022, suivant la réception de l'avis favorable en ce sens de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est possible de consulter ledit projet de règlement en se rendant au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut, au 1014 rue Valiquette à Sainte-Adèle du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00.

Fait à Sainte-Adèle, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux (2022).

Jackline Williams
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,  soussigné(e), de la
municipalité de Piedmont
certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 04-05-22,
entre 12 h et 16 h.